



FICHES DE DONNEES DE SECURITE

PATE BI COMPOSANTE TITANE

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise1.1. Identificateur de produit

Nom du produit PATE BI COMPOSANT TITANE

Numéro du produit HPCBATT

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Adhésif à deux composants à base d'époxy.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur HAUTE PERFORMANCE CHIMIE
ZAC DES EPALITS
42 610 SAINT ROMAIN LE PUY
TEL 04.77.76.99.31 – FAX 04.77.76.98.83
@ : hpchimie@hpchimie.com – www.hpchimie.com

Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence 01 45 42 59 59 (n° ORFILA)

SECTION 2: Identification des dangers2.1. Classification de la substance ou du mélangeClassification

Dangers physiques

Non classé.

Dangers pour la santé humaine

Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 Skin Sens. 1 - H317

Dangers pour l'environnement

Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H411

Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)

Xi; R36/38. R43

Santé humaine

Peut entraîner une sensibilisation cutanée ou des réactions allergiques chez les personnes sensibles. Irritant pour les yeux et la peau.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger



Mention d'avertissement



Attention

Mentions de danger	H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Mentions de mise en garde	P261 Éviter de respirer les vapeurs/aérosols. P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation. P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P321 Traitement spécifique (voir conseils médicaux sur cette étiquette). P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P391 Recueillir le produit répandu. P501 Éliminer le contenu/récipient selon les réglementations nationales.
Contient	EPOXY RESIN (Number average MW <= 700)

2.3. Autres dangers

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

EPOXY RESIN (Number average MW <= 700)		10-20%
Numéro CAS: 25068-38-6 Numéro CE: 500-033-5 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119456619-26-XXXX		
Classification Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 Skin Sens. 1 - H317 Aquatic Chronic 2 - H411		Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) R43 Xi;R36/38 N;R51/53
NONYLPHÉNOL		<0.5%
Numéro CAS: 25154-52-3 Numéro CE: 246-672-0		
Facteur M (aigu) = 10 Facteur M (chronique) = 10		
Classification Acute Tox. 4 - H302		Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) Repr. Cat. 3;R62,R63 C;R34 Xn;R22 N;R50/53

Skin Corr. 1B - H314

Repr. 2 - H361fd

Aquatic Acute 1 - H400

Aquatic Chronic 1 - H411

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation

Enlever la personne touchée de la source de contamination. Consulter un médecin si une gêne persiste.

Ingestion

NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin.

Contact cutané

Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon.

Contact oculaire

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage. Montrer cette Fiche de Données Sécurité au personnel médical.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation

Aucun symptôme particulier connu.

Ingestion

Peut provoquer une gêne.

Contact cutané

Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une sensibilisation ou des réactions allergiques chez les personnes sensibles.

Contact oculaire

Irritant pour les yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin

Aucune recommandation particulière. En cas de doute, consulter un médecin rapidement.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone ou de la poudre sèche.

Moyens d'extinction inappropriés

NE PAS utiliser d'eau si possible.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers

Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

Produits de combustion dangereux

Oxydes de carbone. Oxydes d'azote.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie

Aucune précaution particulière de lutte contre l'incendie connue.

Equipements de protection particuliers pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter tout rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections

Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Collecter et éliminer le déversement comme indiqué en Section 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations

Éviter le contact avec la peau. Éviter le contact avec les yeux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage

Aucune précaution particulière n'est nécessaire pour le stockage.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

EPOXY RESIN (Number average MW <= 700) (CAS: 25068-38-6)

DNEL	Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 12.25 mg/m3
	Industrie - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 12.25 mg/m3
	Industrie - Contact avec la peau; Long terme Effets systémiques: 8.33 mg/kg/jour
	Industrie - Contact avec la peau; Court terme Effets systémiques: 8.33 mg/kg/jour
	REACH dossier d'information
PNEC	- Eau douce; 0.006 mg/l
	- Eau de mer; 0.0006 mg/l
	- rejet intermittent; 0.018 mg/l
	- STP; 10 mg/l
	- Sédiments (eau douce); 0.996 mg/kg
	- Sédiments (eau de mer); 0.0996 mg/kg
	- Sol; 0.196 mg/kg
	REACH dossier d'information

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés

Aucune ventilation particulière requise.

Protection des yeux/du visage

Porter un équipement de protection des yeux.

Protection des mains

Porter des gants de protection.

Mesures d'hygiène

Laver rapidement si la peau devient contaminée. Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes.

Protection respiratoire

Aucune recommandation particulière.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Les résidus et conteneurs vides doivent être considérés comme des déchets dangereux selon les dispositions locales et nationales.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

Solide. Pâte colorée.

Couleur

Marron.

Odeur

Caractéristique.

Seuil olfactif

Indéterminé.

pH

Non applicable.

Point de fusion

Non applicable.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

>35°C @ 760 mm Hg

Point d'éclair

>100°C

Taux d'évaporation

Non applicable.

Facteur d'évaporation

Non applicable.

Inflammabilité (solide, gaz)

Indéterminé.

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité

Indéterminé.

Pression de vapeur

<500 Pa @ 20°C

Densité de vapeur

Non applicable.

Densité relative

Indéterminé.

Densité apparente

Non applicable.

Solubilité(s)

Insoluble dans l'eau

Coefficient de partage

Indéterminé.

Température d'auto-inflammabilité

Indéterminé.

Température de décomposition

Indéterminé.

Viscosité

Non applicable.

Propriétés explosives

Non applicable.

9.2. Autres informations

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique

Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

10.4. Conditions à éviter

Eviter le contact avec les matières suivantes: Acides.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles

Acides. Amines.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone. Oxydes d'azote.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Sensibilisation cutanée

Sensibilisant.

.

Ingestion

Peut provoquer une gêne.

Contact cutané

Irritant pour la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Contact oculaire

Irritation des yeux et des muqueuses.

Voie d'exposition

Contact avec la peau et/ou les yeux.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité

Le produit n'est pas biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

Coefficient de partage

Indéterminé.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité

Le produit est insoluble dans l'eau et se répandra à la surface de l'eau. Le produit n'est pas volatil. Semi-mobile.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT or vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets

Evacuer les déchets via un prestataire agréé pour l'élimination des déchets.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Général	Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).
---------	--

14.1. Numéro ONU

Non applicable.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucun marquage transport nécessaire.

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé. Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

Document d'orientation

Workplace Exposure Limits EH40.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

SECTION 16: Autres informations

Commentaires sur la révision

NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.

Date de révision 19/05/2014

Révision 1

Numéro de FDS 20403

Mentions de danger dans leur intégralité

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H361fd Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Clause de non-responsabilité

Ces informations concernent uniquement la matière spécifique et ne s'appliquent pas si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Les informations sont, au mieux de nos connaissances, correctes et exactes à la date indiquée. Toutefois, aucunes garanties ou représentations ne sont données quant à l'exactitude, la fiabilité ou la complétude de ces informations. Il est à la responsabilité de l'utilisateur de conclure si les informations sont applicables pour une certaine utilisation.